

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Mitry-Mory  
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/01/03D

**OBJET : M. 2024-002C- Contrat pour une animation musicale avec DJ SMITH Animation - Approbation.**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune organise une **Soirée pour les vœux généraux le 26 janvier 2024**,

VU le devis n°1017 de DJ SMITH Animation sise 35 rue du Maréchal FOCH – SARREGUEMINES (57200), représentée par Monsieur Philippe SMITH, en sa qualité de gérant, proposant une animation musicale d'un DJ avec sonorisation et éclairage,

Vu le budget communal,

#### D E C I D E

**Article 1er.** - Un contrat est signé entre DJ SMITH ANIMATION et la Commune d'Othis pour l'animation musicale prévue le vendredi 26 janvier 2023 de 18h00 à 2h00 maximum, à la salle municipale Agora sise 4 avenue du 8 mai 1945 à Othis (77280).

**Article 2.** - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

**Article 3.** - Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 4.** - Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au gérant de DJ SMITH ANIMATION

Fait à Othis, le 23 janvier 2024.

Le Maire,



Viviane DIDIER